
**Rapport relatif à la consultation écrite du conseil d'administration relative
à l'adhésion de l'Institut au Groupement Plateforme de données de santé**

Document soumis au conseil d'administration du 20 décembre 2019

I. Assise juridique de la consultation écrite

Les articles 9.8 de la convention constitutive et article 5.4 du règlement intérieur prévoient les conditions et modalités de la consultation écrite des administrateurs en cas d'urgence.

II. Modalités de la consultation écrite

L'urgence a été caractérisée, en l'absence du président, par le directeur général qui exerce les pouvoirs dévolus à ce dernier.

Celle-ci était motivée par le fait que, le 6 novembre 2019, à l'occasion de la dernière assemblée générale de l'INDS (Institut National des Données de santé), il a été indiqué que l'arrêté de création du GIP « Plateforme des données de santé » (devant se substituer à l'INDS), devait être pris au plus tard le 1er décembre 2019.

Le prochain conseil d'administration n'ayant lieu que le 20 décembre 2019, seule une consultation écrite du conseil permettait de respecter ce calendrier et ainsi permettre à l'Institut, déjà membre de l'INDS et partenaire majeur du futur GIP, d'adhérer à ce dernier.

La consultation écrite, adressée le 8 novembre 2019 par courriel à tous les administrateurs, contenait un rapport relatif à l'adhésion de l'Institut au GIP « Plateforme de données de santé » et la délibération unique soumise au vote.

Elle précisait que le délai pour exprimer le vote courrait jusqu'au jeudi 14 novembre 2019 - 17h.

Suite à cet envoi, il n'y a pas eu d'observation ou de question des administrateurs.

III. Résultats du vote

Sur les 25 administrateurs ayant leur mandat en cours, 6 n'ont pas répondu et 19 ont adressé un vote favorable par écrit dans le délai imparti.

La délibération unique stipulant « *Après avoir pris connaissance du rapport et de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé Plateforme des données de santé, le conseil d'administration approuve l'adhésion de l'Institut en tant que membre dudit Groupement* » a été adoptée à l'unanimité.